



- [Découvrir Blois](#)
- [Cadre de vie](#)
- [Enfance, jeunesse & vie étudiante](#)**
- [Culture & tourisme](#)
- [Sports & loisirs](#)
- [Économie & commerces](#)
- [Solidarité & santé](#)
- [Vie municipale](#)



L'éducation, au cœur de l'action municipale

Découvrez comment 600 agents municipaux travaillent à offrir les meilleures conditions aux jeunes Blésoises et Blésois



Accueil > Enfance, jeunesse & vie étudiante > Rythmes scolaires

Enfance, jeunesse & vie étudiante

- [Actualités](#)
- [Petite enfance](#)
- [Espace Famille](#)
- [En route vers l'école](#)
- [Le projet éducatif local](#)
- [Tarifs](#)
- [Guichet unique](#)
- [Restauration scolaire](#)
- [Rythmes scolaires](#)**
- [Vos contributions](#)
- [Collèges et lycées](#)
- [Ludothèques](#)
- [Offres de loisirs péri et extra scolaires](#)
- [Centres sociaux](#)
- [Maisons de quartier](#)
- [Jeunesse](#)
- [Vie étudiante](#)

Samedi 19 janvier 2019

Min 2° Max 6°

Rythmes scolaires

Large concertation locale en 2017

En 2017, un décret ministériel a offert la possibilité de déroger aux rythmes scolaires décidés en 2013, en permettant notamment un retour à la semaine de quatre jours. Suite à ce décret national, la Ville de Blois a mené en 2017-2018 une vaste concertation avec la communauté éducative (parents, directions d'école, enseignants et personnels municipaux) sur la question des rythmes scolaires.

3 209 votants se sont exprimés, 1 350 contributions ont été reçues et une réunion rassemblant près de 280 personnes s'est tenue. La participation au vote final était supérieure d'environ 13 % à celle de la consultation de 2013.

À l'issue de cette concertation, le principe du retour à quatre jours a été massivement privilégié (61,33 % des suffrages exprimés). La Ville a donc préparé la rentrée 2018 dans le respect de ce choix, afin d'offrir les meilleures conditions de scolarisation aux enfants.

Rentrée 2018 : semaine de quatre jours et création d'un service de garderie

Pour répondre aux remarques exprimées par la communauté éducative, la Ville a décidé la création d'un nouveau service de garderie simple, sur le créneau 18 h–18 h 30, distinct de l'accueil de loisirs périscolaires, qui reste maintenu sur le créneau 16 h–30-18 h. Vous trouverez tous les détails pratiques pour aborder sereinement cette nouvelle rentrée ci-dessous.



Démarches en ligne

Participer

AGENDA
des sorties

Les essentiels

- [Les numéros d'urgence](#)
- [L'annuaire de ma Mairie](#)
- [Horaires équipements culturels/ touristiques](#)
- [Service d'intervention rapide \(Sir\)](#)
- [Annuaire des associations](#)
- [Grands projets](#)
- [Photothèque](#)
- [Vidéotheque](#)
- [Travaux en direct](#)
- [Stationnement](#)
- [La Ville recrute](#)
- [Marchés publics](#)
- [Agglopolys](#)



ESPACE
FAMILLE



Carte
interactive

Blois mag

Janvier-février 2019
Blois mag / numéro 150



>> [Tous les numéros](#)

Uos quartiers



Les rythmes scolaires à partir du 3 septembre 2018

Les horaires retenus et appliqués à Blois à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 sont les suivants, pour une semaine de quatre jours : 8 h 45–12h, 13 h 45–16 h 30. En dehors du temps scolaire, un accueil de loisirs périscolaires est proposé dès 7 h 30 le matin et de 16 h 30 à 18 h en fin de journée. Entre 18 h et 18 h 30, un service de garderie est proposé (entre 1,50 € et un peu plus de 3 €, selon les ressources de chaque famille).

Jour	7:30	8:35	8:45	12:00	13:35	13:45	16:30	18:00 18:30
Lundi	ALP	Accueil	Temps scolaire	Pause méridienne	Accueil	Temps scolaire	ALP	Garderie
Mardi								
Mercredi	ALSH							
Jeudi								
Vendredi	ALP	Accueil	Temps scolaire	Pause méridienne	Accueil	Temps scolaire	ALP	Garderie

La facturation de la garderie de 18 h à 18 h 30 s'explique par la perte des subventions nationales (400 000 €), suite au choix local collectif d'un retour à une semaine de quatre jours. Ce service supplémentaire en soirée répond aux besoins de garde spécifiques inhérents aux organisations familiales.

En résumé, les enfants peuvent être accueillis le matin de 7 h 30 à 8 h 35, le midi de 12 h à 13 h 35 et le soir de 16 h 30 à 18 h, par une équipe d'animateurs sur chaque site. Les familles qui le souhaitent peuvent également bénéficier d'une garderie entre 18 h et 18 h 30.

Quel que soit le temps concerné (matin, midi et soir), chaque accueil de loisirs périscolaires (ALP) est organisé autour d'un projet pédagogique faisant référence aux orientations du [projet éducatif local](#). Ces objectifs sont les suivants :

- accueillir l'enfant en respectant son rythme, ses envies et ses besoins ;
- amener l'enfant à être acteur de ses temps de loisirs, en favorisant son expression et sa créativité ;
- proposer aux enfants des activités enrichissantes, innovantes et diversifiées ;
- impliquer les familles dans la vie de l'accueil périscolaire, dans l'élaboration des projets et la participation aux animations proposées ;
- et développer des projets en partenariat avec l'école, les familles et les autres acteurs éducatifs, dans une logique de cohérence éducative.

Réponses aux questions fréquentes

Le matin, à partir de quelle heure puis-je accompagner mon enfant à l'école ?

Tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), un accueil de loisirs périscolaire (ALP) est organisé dans les écoles de 7 h 30 à 8 h 35.

Office de tourisme

Vente aux enchères

Newsletter
>> S'abonner

Uisit'
Blois
>> Téléchargez
l'application

L'ouverture des portes de l'école et l'accueil par les enseignants se font de 8 h 35 à 8 h 45.

À quelle heure dois-je récupérer mon enfant pour déjeuner avec lui les lundis, mardis, jeudis et vendredis ?

À midi.

Le soir, à quelle heure puis-je venir chercher mon enfant à l'école ?

À partir de 16 h 30 (fin du temps scolaire).

À partir de quelle heure puis-je venir chercher mon enfant à l'ALP le soir ?

Pour respecter le temps du goûter, il est demandé aux familles de récupérer leur enfant à partir de 17 h.

Je ne peux pas venir chercher mon enfant avant 18 h 30, comment faire ?

Vous pouvez inscrire votre enfant à la garderie, qui s'étend de 18 h à 18 h 30. Elle est encadrée par le responsable de l'ALP et facturée en supplément.

L'accueil de loisirs périscolaires est-il un service payant ?

Oui : chaque famille paie un forfait par enfant (calculé en fonction des critères de ressources et de composition de famille). Pour un enfant blésois, le coût varie entre 1,31 € et 2,27 € (hors déduction éventuelle de la Caf, caisse d'assurance familiale). Ce coût inclut la fourniture du goûter et les activités.

La garderie de 18 h à 18 h 30 est-elle au même tarif que l'ALP ?

Non. C'est un tarif spécifique (hors déduction de la Caf) qui tient compte des ressources et de la composition de chaque famille. Pour un enfant blésois, le coût de la garderie varie entre 1,50 € et 2,50 €.

Quelle différence y a-t-il entre l'ALP et la garderie ?

L'ALP a pour mission de proposer des activités répondant aux besoins et envies des enfants (art plastique, expression, sport, etc.) découlant du projet éducatif local de la Ville. Cet accueil répond aux exigences réglementaires de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Mon enfant est inscrit à l'ALP jusqu'à 18 h, mais je ne peux venir le chercher qu'à 18 h 10. Que se passe-t-il ?

Votre enfant sera accueilli à la garderie dès 18 h. Cet accueil vous sera facturé au tarif garderie.

Mes enfants n'ayant plus classe le mercredi, un centre de loisirs peut-il les accueillir ce jour-là ?

Oui. L'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement (centres de loisirs, ou ALSH) sont ouverts les mercredis, entre 7 h 30 et 18 h 30.

Je souhaite annuler ou ajouter une réservation pour l'ALP ou le centre de loisirs. Que dois-je faire ?

Vous devez remplir un « bon de modification », que vous trouverez sur [l'Espace famille](#), ou au [Guichet unique](#), ou dans les accueils de loisirs périscolaires, et le retourner à l'établissement concerné ou au Guichet unique avant le vendredi midi de la semaine précédente.



Contribuer en ligne

Vous pouvez contribuer à la démarche d'évaluation en apportant un commentaire en ligne.

[Contribuer en commentant](#)

Documents à télécharger

- >> [Plaquette Rythmes scolaires 2018/2019](#)
- >> [Tableau des résultats définitifs du vote du 12 février 2018](#)
- >> [Courrier de la municipalité sur la démarche](#)
- >> [Récapitulatif des trois scénarii proposés au vote](#)
- >> [Modalités de vote](#)
- >> [Diaporama diffusé à la rencontre du 16 janvier 2018](#)
- >> [Restitution complète des résultats de l'enquête](#)

